



## Saisie de mon vehicule par viaxel

Par **cedric**, le **20/09/2010** à **15:09**

Bonjour, il y a deux ans de ça j'ai contracté un crédit auto chez viaxel pour un véhicule d'occasion pour une somme de 20500e, depuis 4 mois je n'est plus d'emplois et je n'est pas pu honoré les 2 dernier prélèvement , aujourd'hui viaxel me demande de rendre le véhicule .de payé le solde restant soit 10200e ce que je ne peut faire ou alors la saisie en bonne et du forme du véhicule .j'ai a l'heure d'aujourd'hui de quoi honoré ces 2 prélèvement mais viaxel ne veut rien entendre ce font même menaçant au téléphone ma question est la suivante : que puis je faire car j'ai le couteau sous la gorge et si mon véhicule est saisie je n'aurai pas les moyen d'en racheté un autre ne pourrai plus me rendre a mon travail donc plus payé mon logement c'est la catastrophe pour moi d'avance merci

Par **Lag0**, le **23/05/2014** à **10:56**

Bonjour,  
Après un incident de paiement, la société de crédit peut effectivement demander à ce que vous soldiez le reste du prêt, c'est ce qu'on appelle la déchéance du terme. Il faut que cela soit prévu au contrat, mais ça l'est toujours...  
Si vous ne vous exécutez pas, la société peut lancer toute procédure pour récupérer cette somme...